

ARELAL
Association Régionale des Enseignants de
Langues Anciennes de l'Académie de Lyon
www.arelal.fr

CONCOURS DE LANGUES ANCIENNES 2022

« VERBA VOLANT, LUGDUNUM MANET ! »

L'Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes de l'Académie de Lyon, avec le soutien de l'Inspection pédagogique régionale de Langues Anciennes, organise un concours s'adressant aux **collégiens et lycéens de tous les établissements de l'Académie de Lyon**, intitulé : « Verba volant, Lugdunum manet ! ».

RÈGLEMENT

Art. 1 : Les participants au concours devront réaliser une œuvre (texte narratif, scène de théâtre, montage vidéo, bande dessinée...) en lien avec les discours officiels antiques. Il s'agira de présenter un discours prononcé de façon publique à Lugdunum.

Art. 2 : Le sujet du concours, qui contiendra des consignes précises, est joint au présent règlement et adressé aux établissements par courrier électronique en janvier. Il est préférable, mais non obligatoire, que les professeurs inscrivent leur classe à l'avance à l'adresse suivante : lca@arelal.fr.

Art. 3 : Pour aider les élèves dans la réalisation du concours, les professeurs pourront proposer en amont un travail sur le discours dans l'Antiquité.

Art. 4 : Dans chaque classe intéressée, les élèves pourront travailler individuellement ou se regrouper par équipe de deux ou trois maximum (**limite à respecter**).

Art. 5 : Les œuvres réalisées devront être envoyées **avant le mercredi 06 avril 2022, de préférence au format numérique :**

- soit par voie postale, à Mme Christine VULLIARD, au 47, chemin de la Croix Pivort, 69110, Sainte Foy-lès-Lyon,
- soit par voie électronique, à l'adresse lca@arelal.fr.

Les réalisations envoyées au format numérique doivent respecter certaines conditions :

- **un fichier par candidat ou groupe**
- **identification des fichiers déposés en pièces jointes par les noms des candidats et leur établissement scolaire, selon le format suivant « collègex-Nom1-Nom2-Nom3 ».**

Toute participation envoyée après le mercredi **06 avril 2022** (le cachet de la poste fera foi pour les envois postaux) ne sera pas examinée et aucun recours pour quelque raison que ce soit ne pourra être envisagé.

Art. 6 : Les candidats compléteront et joindront à leur réalisation une autorisation de publication et de droit à l'image. En l'absence de ce document dûment rempli, le dossier ne sera pas accepté.

Ces documents d'autorisation sont à envoyer soit par voie postale, soit par voie électronique (de préférence en une seule pièce jointe par établissement, enregistrée sous le nom « collègex- autorisations »).

Art. 7 : Le jury, dont les décisions sont sans appel, est constitué des membres du bureau de l'ARELAL.

Art. 8 : Les résultats du concours et les réalisations les plus réussies seront publiés dans le bulletin de l'ARELAL et sur notre site www.arelal.fr. Les résultats du concours pourront être envoyés sur simple demande à condition de joindre une enveloppe libellée et affranchie. Les lauréats seront avertis par l'intermédiaire de leur professeur de langues anciennes.

Art. 9 : Au moins un premier prix sera attribué à :

- Une équipe de latinistes de collège
- Une équipe d'hellénistes de collège
- Une équipe de latinistes de lycée
- Une équipe d'hellénistes de lycée.

Suivant le nombre de participants, et sur proposition du jury, des prix supplémentaires pourront être proposés pour récompenser d'excellentes réalisations.

Pour plus de renseignements écrire à lca@arelal.fr.

CONCOURS ARELAL 2022
« VERBA VOLANT, LUGDUNUM MANET ! »

En utilisant le format de votre choix (texte narratif, scène de théâtre, montage vidéo, bande dessinée...), vous imaginerez un discours, délivré en public, en lien avec Lugdunum. Il évoquera une personnalité de Lugdunum antique, ou bien sera adressé à cette personnalité, ou encore sera prononcé par elle. Ce discours pourra être, au choix, un panégyrique, une oraison funèbre, une invective, l'éloge d'un monument, une prière, un plaidoyer, un réquisitoire, un discours de fondation, un discours aux troupes ou tout autre type de discours public. Dans ce discours, une partie sera composée dans la langue ancienne de votre choix, elle devra être intégrée au reste du discours rédigé en français.

Une présentation introductive du discours avec la présentation et la mention des lieu, moment, circonstances, personnages est attendue.

- Dans votre œuvre devront figurer au moins dix mots latins ou grecs pour les élèves de collège, vingt mots latins ou grecs pour les élèves de lycée. Le nombre de mots en langues anciennes peut dépasser du double environ si tant est qu'il est le reflet d'un travail mené personnellement par les élèves.
- Les supports vidéo ne dépasseront pas 8 minutes.
- Les réalisations imprimées ne dépasseront pas quatre pages.
- Seront particulièrement valorisés l'organisation, les qualités d'expression ou de jeu, les références à l'Antiquité, l'intérêt, l'originalité.

Les réalisations devront être adressées à l'ARELAL avant le 06 avril 2022.

Nous vous proposons ci-dessous une sélection de textes grecs et latins pour l'inspiration, et vous renvoyons à l'ouvrage de J-C. Decourt et G. Lucas, *Lyon dans les textes grecs et latins, la géographie et l'histoire de Lugdunum, de la fondation de la colonie à l'occupation burgonde (-43 à 460 de notre ère)*, édition augmentée, Lyon, 2021.

QUELQUES DISCOURS DANS LA LITTÉRATURE GRECQUE

I – Discours judiciaire : l'exorde

Lysias, Plaidoyer sur le meurtre d'Ératosthène, 1-5, trad. A. Auger.

Dans ce début de plaidoyer, le logographe attire l'attention de ses juges sur sa propre personne et annonce qu'il s'apprête à procéder au récit de son histoire.

Περὶ πολλοῦ ἂν, ποιησαίμην, ὦ ἄνδρες, τὸ τοιούτους ὑμᾶς ἐμοὶ δικαστὰς περὶ τούτου τοῦ πράγματος γενέσθαι, οἰοίπερ ἂν ὑμῖν αὐτοῖς εἴητε τοιαῦτα πεπονθότες· εὐ γὰρ οἶδ' ὅτι, εἰ τὴν αὐτὴν γνώμην περὶ τῶν ἄλλων ἔχοιτε, ἦνπερ περὶ ὑμῶν αὐτῶν, οὐκ ἂν εἴη· ὅστις οὐκ ἐπὶ τοῖς γεγενημένοις ἀγανακτοίη, ἀλλὰ πάντες ἂν περὶ τῶν τὰ τοιαῦτα ἐπιτηδευόντων τὰς ζημίας μικρὰς ἠγοῖσθε. Καὶ ταῦτα οὐκ ἂν εἴη μόνον παρ' ὑμῖν οὕτως ἐγνωσμένα, ἀλλ' ἐν ἀπάσῃ τῇ Ἑλλάδι· περὶ τούτου γὰρ μόνου τοῦ ἀδικήματος καὶ ἐν δημοκρατία καὶ ὀλιγαρχία ἡ αὐτὴ τιμωρία τοῖς ἀσθενεστάτοις πρὸς τοὺς τὰ μέγιστα δυναμένους ἀποδέδοται, ὥστε τὸν χειρίστον τῶν αὐτῶν τυγχάνειν τῷ βελτίστῳ· οὕτως, ὦ ἄνδρες, ταύτην τὴν ὕβριν ἅπαντες ἄνθρωποι δεινοτάτην ἠγοῦνται.

Περὶ μὲν οὖν τοῦ μεγέθους τῆς ζημίας ἅπαντας ὑμᾶς νομίζω τὴν αὐτὴν διάνοιαν ἔχειν, καὶ οὐδένα οὕτως ὀλιγώρως διακεῖσθαι, ὅστις οἶεται δεῖν συγγνώμης τυγχάνειν ἢ μικρὰς ζημίας ἀξίους ἠγεῖται τοὺς τῶν τοιούτων ἔργων αἰτίους. Ἡγοῦμαι δέ, ὦ ἄνδρες, τοῦτό με δεῖν ἐπιδείξαι, ὡς ἐμοίχευεν Ἐρατοσθένης τὴν γυναῖκα τὴν ἐμὴν καὶ ἐκείνην τε διέφθειρε καὶ τοὺς παῖδας τοὺς ἐμούς ἤσχυνε καὶ ἐμὲ αὐτὸν ὕβρισεν εἰς τὴν οἰκίαν τὴν ἐμὴν εἰσιών, καὶ οὔτε ἔχθρα ἐμοὶ καὶ ἐκείνῳ οὐδεμία ἦν πλὴν ταύτης, οὔτε χρημάτων ἕνεκα ἔπραξα ταῦτα, ἵνα πλούσιος ἐκ πένητος γένωμαι, οὔτε ἄλλου κέρδους οὐδενὸς πλὴν τῆς κατὰ τοὺς νόμους τιμωρίας. Ἐγὼ τοίνυν ἐξ ἀρχῆς ὑμῖν ἅπαντα ἐπιδείξω τὰ ἐμαυτοῦ πράγματα, οὐδὲν παραλείπων, ἀλλὰ λέγων ἀληθῆ· ταύτην γὰρ ἐμαυτῷ μόνῃν ἠγοῦμαι σωτηρίαν, ἐὰν ὑμῖν εἰπεῖν ἅπαντα δυνηθῶ τὰ πεπραγμένα.

Tout ce que je demanderais, Athéniens, ce serait de vous voir user dans cette cause de la même sévérité que vous attendriez de vos juges, si l'outrage que j'ai essuyé vous était personnel. En effet, si l'honneur d'autrui vous intéressait aussi vivement que le vôtre, je suis assuré qu'il n'y aurait personne parmi vous qui ne fût révolté de l'injure

qui m'a été faite, et qui ne trouvât légère la vengeance qu'on peut tirer de pareils attentats. Et cette opinion ne vous serait point particulière, elle vous serait commune avec toute la Grèce. Car le délit dont je me plains est le seul pour lequel, dans l'oligarchie comme dans la démocratie, la même réparation ait été accordée aux plus faibles ainsi qu'aux plus puissants ; en sorte qu'à cet égard le simple particulier n'est pas traité différemment du citoyen le plus considérable : tant cette injure a toujours paru infiniment grave aux yeux de tous les hommes !

Vous pensez tous de même, sans doute, sur la peine que méritent de semblables délits, et je suis bien éloigné de croire qu'aucun de vous soit allé indifférent pour s'imaginer qu'on doit punir légèrement les coupables, et encore moins leur faire grâce. J'ai maintenant à vous prouver qu'Ératosthène a eu une intrigue criminelle avec ma femme, qu'il l'a séduite, qu'il a couvert d'opprobre mes enfants, qu'il m'a fait à moi-même l'affront le plus cruel, et cela dans ma propre maison. Jusqu'alors il n'y avait eu entre lui et moi aucune inimitié ; ce n'est point l'intérêt qui a armé mon bras, et sans songer à m'enrichir, j'ai tiré d'un adultère la vengeance que me permettait la loi. Je vais donc reprendre les faits dès le principe, et vous les raconter en détail, sans rien omettre de vrai, et sans rien avancer de faux : car ma seule ressource dans cette affaire est de vous exposer les choses comme elles se sont passées.

II – Discours politique

Démosthène, *Sur la couronne*, 8-16, trad. J.-F. Stiévenart.

En 336 av. J.-C., Ctésiphon propose de voter l'attribution d'une couronne en or à Démosthène, pour s'être bien conduit dans l'exercice de ses charges. Eschine saisit l'occasion et attaque Ctésiphon en illégalité car Démosthène n'a pas encore été soumis à reddition de compte pour les charges. Démosthène rédige la défense de Ctésiphon : c'est l'occasion de son plus fameux discours Sur la couronne qui blanchit Ctésiphon et humilie Eschine.

Μέλλων δὲ τοῦ τ' ἰδίου βίου παντός, ὡς ἔοικε, λόγον δίδόναι τήμερον καὶ τῶν κοινῆ πεπολιτευμένων, βούλομαι πάλιν τοὺς θεοὺς παρακαλέσαι, καὶ ἐναντίον ὑμῶν εὐχομαι πρῶτον μὲν, ὅσῃν εὐνοίαν ἔχων ἐγὼ διατελῶ τῇ τε πόλει καὶ πᾶσιν ὑμῖν, τοσαύτην ὑπάρξαι μοι παρ' ὑμῶν εἰς τουτονὶ τὸν ἀγῶνα, ἔπειθ' ὅ τι μέλλει συνοίσειν καὶ πρὸς εὐδοξίαν κοινῆ καὶ πρὸς εὐσέβειαν ἐκάστῳ, τοῦτο παραστῆσαι πᾶσιν ὑμῖν περὶ ταυτησὶ τῆς γραφῆς γνῶναι. Εἰ μὲν οὖν περὶ ᾧ ἐδίωκε μόνον κατηγορήσεν Αἰσχίνης, καὶ γὰρ περὶ αὐτοῦ τοῦ προβουλεύματος εὐθύς ἂν ἀπελογούμην· ἐπειδὴ δ' οὐκ ἐλάττω λόγον τᾶλλα διεξιὼν ἀνήλωκε καὶ τὰ πλεῖστα κατεψεύσατό μου, ἀναγκαῖον εἶναι νομίζω καὶ δίκαιον ἅμα βραχέ', ᾧ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, περὶ τούτων εἰπεῖν πρῶτον, ἵνα μηδεὶς ὑμῶν τοῖς ἔξωθεν λόγοις

ἡγμένος ἀλλοτριώτερον τῶν ὑπὲρ τῆς γραφῆς δικαίων ἀκούη μου. Περὶ μὲν δὴ τῶν ἰδίων ὅσα λοιδορούμενος βεβλασφήμηκεν περὶ ἐμοῦ, θεάσασθ' ὡς ἀπλᾶ καὶ δίκαια λέγω. Εἰ μὲν ἴστε με τοιοῦτον οἶον οὗτος ἠτιᾶτο οὐ γὰρ ἄλλοθί που βεβίωκ' ἢ παρ' ὑμῖν, μηδὲ φωνὴν ἀνάσχησθε, μηδ' εἰ πάντα τὰ κοινὰ ὑπέρευ πεπολίτευμαι, ἀλλ' ἀναστάντες καταψηφίσασθ' ἤδη· εἰ δὲ πολλῶ βελτίω τούτου καὶ ἐκ βελτιόνων, καὶ μηδενὸς τῶν μετρίων, ἵνα μηδὲν ἐπαχθὲς λέγω, χεῖρονα καὶ ἐμὲ καὶ τοὺς ἐμοὺς ὑπειλήφατε καὶ γινώσκετε, τούτῳ μὲν μηδ' ὑπὲρ τῶν ἄλλων πιστεύετε δῆλον γὰρ ὡς ὁμοίως ἅπαντ' ἐπλάττετο, ἐμοὶ δ', ἦν παρὰ πάντα τὸν χρόνον εὐνοίαν ἐνδέδειχθ' ἐπὶ πολλῶν ἀγῶνων τῶν πρότερον, καὶ νυνὶ παράσχεσθε. Κακοήθης δ' ὢν, Αἰσχίνη, τοῦτο παντελῶς εὐήθης ᾤθησθε, τοὺς περὶ τῶν πεπραγμένων καὶ πεπολιτευμένων λόγους ἀφέντα με πρὸς τὰς λοιδορίας τὰς παρὰ σοῦ τρέψεσθαι. Οὐ δὴ ποιήσω τοῦτο· οὐχ οὕτω τετύφωμαι· ἀλλ' ὑπὲρ μὲν τῶν πεπολιτευμένων ἃ κατεψεύδου καὶ διέβαλλες ἐξετάσω, τῆς δὲ πομπείας ταύτης τῆς ἀνέδην γεγενημένης, ὕστερον, ἂν βουλομένοις ἢ τουτοισί, μνησθήσομαι. Τὰ μὲν οὖν κατηγορημένα πολλά, καὶ περὶ ὧν ἐνίων μεγάλας καὶ τὰς ἐσχάτας οἱ νόμοι διδῶσι τιμωρίας, τοῦ δὲ παρόντος ἀγῶνος ἢ προαίρεσις αὕτη· ἐχθροῦ μὲν ἐπήρειαν ἔχει καὶ ὕβριν καὶ λοιδορίαν καὶ προπηλακισμόν ὁμοῦ καὶ πάντα τὰ τοιαῦτα, τῶν μέντοι κατηγοριῶν καὶ τῶν αἰτιῶν τῶν εἰρημένων, εἴπερ ἦσαν ἀληθεῖς, οὐκ ἐνὶ τῇ πόλει δίκην ἀξίαν λαβεῖν, οὐδ' ἐγγύς. Οὐ γὰρ ἀφαιρεῖσθαι δεῖ τὸ προσελθεῖν τῷ δήμῳ καὶ λόγου τυχεῖν, οὐδ' ἐν ἐπηρείας τάξει καὶ φθόνου τοῦτο ποιεῖν· οὔτε μὰ τοὺς θεοὺς ὀρθῶς ἔχον οὔτε πολιτικὸν οὔτε δίκαιόν ἐστιν, ὧ ἄνδρες Ἀθηναῖοι· ἀλλ' ἐφ' οἷς ἀδικοῦντά μ' ἑώρα τὴν πόλιν, οὐσί γε τηλικούτοις ἡλίκα νῦν ἐτραγῶδει καὶ διεξήει, ταῖς ἐκ τῶν νόμων τιμωρίαις παρ' αὐτὰ τὰ δίκηματα χρῆσθαι, εἰ μὲν εἰσαγγελίας ἄξια πράττονθ' ἑώρα, εἰσαγγέλλοντα καὶ τοῦτον τὸν τρόπον εἰς κρίσιν καθιστάντα παρ' ὑμῖν, εἰ δὲ γράφοντα παράνομα, παρανόμων γραφόμενον· οὐ γὰρ δήπου Κτησιφῶντα μὲν δύναται διώκειν δι' ἐμέ, ἐμὲ δ', εἴπερ ἐξελέγξειν ἐνόμιζεν, αὐτὸν οὐκ ἂν ἐγράψατο. Καὶ μὴν εἴ τι τῶν ἄλλων ὧν νυνὶ διέβαλλε καὶ διεξήει ἢ καὶ ἄλλ' ὅτιοῦν ἀδικοῦντά μ' ὑμᾶς ἑώρα, εἰσὶ νόμοι περὶ πάντων καὶ τιμωρίαι, καὶ ἀγῶνες καὶ κρίσεις πικρὰ καὶ μεγάλ' ἔχουσαι τὰπιτίμια,

καὶ τούτοις ἐξῆν ἅπασι χρῆσθαι, καὶ ὀπηνίκ' ἐφαίνετο ταῦτα πεπονηκῶς καὶ τοῦτον τὸν τρόπον κεχρημένος τοῖς πρὸς ἐμέ, ὠμολογεῖτ' ἂν ἡ κατηγορία τοῖς ἔργοις αὐτοῦ. Νῦν δ' ἐκστάς τῆς ὀρθῆς καὶ δικαίας ὁδοῦ καὶ φυγῶν τοὺς παρ' αὐτὰ τὰ πράγματ' ἐλέγχους, τοσοῦτοις ὕστερον χρόνοις αἰτίας καὶ σκώμματα καὶ λαιδορίας συμφορήσας ὑποκρίνεται· εἶτα κατηγορεῖ μὲν ἐμοῦ, κρίνει δὲ τουτονί, καὶ τοῦ μὲν ἀγῶνος ὅλου τὴν πρὸς ἔμ' ἔχθραν προίσταται, οὐδαμοῦ δ' ἐπὶ ταύτην ἀπηνητηκῶς ἐμοὶ τὴν ἐτέρου ζητῶν ἐπιτιμίαν ἀφελέσθαι φαίνεται. Καίτοι πρὸς ἅπασιν, ὧ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῖς ἄλλοις οἷς ἂν εἰπεῖν τις ὑπὲρ Κτησιφῶντος ἔχοι, καὶ τοῦτ' ἔμοιγε δοκεῖ καὶ μάλ' εἰκότως ἂν λέγειν, ὅτι τῆς ἡμετέρας ἔχθρας ἡμᾶς ἐφ' ἡμῶν αὐτῶν δίκαιον ἦν τὸν ἐξετασμὸν ποιεῖσθαι, οὐ τὸ μὲν πρὸς ἀλλήλους ἀγωνίζεσθαι παραλείπειν, ἐτέρω δ' ὅτω κακόν τι δώσομεν ζητεῖν· ὑπερβολὴ γὰρ ἀδικίας τοῦτό γε.

Devant donc en ce jour, vous le voyez, rendre compte de ma vie entière comme particulier, comme homme public, j'ai invoqué, j'invoque encore les Immortels ; oui, devant vous, je les conjure que ma constante bienveillance pour la patrie, pour vous tous, ils vous l'inspirent tout entière pour moi dans ces assauts. Puissent-ils aussi vous dicter à tous l'arrêt que réclament et l'honneur national, et la conscience du citoyen ! Si Eschine se fût borné à l'objet de sa poursuite, c'est le décret du Conseil que je me hâterais de justifier ; mais, puisqu'une moitié de sa discussion s'épuise en divagations, en impostures contre moi, je crois nécessaire et juste, hommes d'Athènes, d'y répondre d'abord brièvement, afin que nul de vous, entraîné par ces écarts, ne m'écoute avec prévention sur l'accusation elle-même. À ses invectives, à ses diffamations contre ma personne, voici ma réponse : voyez combien elle est simple et solide. Si vous me connaissez tel que l'accusateur m'a dépeint (et j'ai toujours vécu au milieu de vous), fermez-moi la bouche, et mon administration eût-elle été une merveille, levez-vous et condamnez. Mais, si vous me réputez bien meilleur que lui et de meilleure origine ; si, pour parler modestement, vous savez que moi et les miens ne le cédon à aucune honnête famille, ne l'en croyez point, même sur le reste : évidemment il a tout inventé ; pour moi, cette bonté que vous m'avez toujours témoignée dans beaucoup d'autres procès, aujourd'hui encore qu'elle se déploie ! Malicieux Eschine, quoi ! tu as été assez simple pour croire que, laissant là mes actes politiques, je me tournerais tout entier contre tes insultantes personnalités ! Non, non, je ne ferai point cette folie. Tes mensonges, tes calomnies sur mon administration seront, au contraire, le premier objet de mon examen. Quant aux injures dont tu as été si prodigue, plus tard, si l'on veut m'entendre, je les rappellerai. Les crimes dont il m'accuse sont nombreux, et si graves que les lois en punissent quelques-uns avec rigueur, même de mort ; mais son agression a pour bases réelles l'acharnement de la haine, l'insulte, la diffamation,

L'invective, toutes les formes de l'outrage. Si ses plaintes, si ses imputations étaient vraies, Athènes serait loin d'avoir assez de supplices pour moi. Sans doute, l'accès près du Peuple, le droit de la parole ne doivent être interdits à personne ; mais monter à la tribune avec un plan arrêté de persécution envieuse, par les Dieux, cela n'est ni régulier, ni démocratique, ni juste, ô Athéniens ! Quand Eschine me voyait commettre ces énormes crimes d'État que développait à l'instant sa voix théâtrale, il devait aussitôt me poursuivre légalement. Si je méritais, à ses yeux, d'être dénoncé comme traître, que ne me dénonçait-il ? que ne me traduisait-il, selon cette forme, à votre tribunal ? Si les lois étaient violées par mes décrets, que n'accusait-il l'infracteur des lois ? Certes, l'homme capable de poursuivre Ctésiphon pour me nuire ne m'aurait point épargné, s'il eût espéré me confondre. Me voyait-il coupable de l'une de ces prévarications que vient d'énumérer le calomniateur, ou de tout autre attentat ? Sur chaque point nous avons lois, procédure, justice répressive, châtiments sévères : il pouvait se servir de toutes ces armes contre moi. S'il l'eût fait, s'il eût suivi cette marche, l'accusation actuelle s'accorderait avec sa conduite passée. Mais aujourd'hui, loin de cette voie si droite et si juste, longtemps après avoir esquivé les réfutations en présence des faits, il vient entasser griefs, sarcasmes, invectives, et jouer une comédie ! De plus, c'est moi qu'il accuse, et c'est Ctésiphon qu'il défère en jugement ! Sur tous les points de ce procès, il arbore sa haine contre moi ; et lui, qui ne m'a jamais attaqué de front, vous le voyez chercher à frapper un autre de mort civile ! Or, parmi toutes les raisons qui militent en faveur de Ctésiphon, voici, hommes d'Athènes, la plus plausible : il fallait vider entre nous deux nos querelles, et n'y point faire trêve, pour diriger nos coups sur un tiers : car c'est le comble de l'injustice.

III – Panégyrique

Isocrate, *Éloge d'Hélène*, 54-58, trad. A.-M. Gaspard

Dans cet extrait, Isocrate fait l'éloge d'Hélène et notamment de sa beauté.

Εὐλόγως δὲ κάκεινοι ταῦτ' ἔγνωσαν, καὶ γὰρ τηλικαύταις ὑπερβολαῖς ἔχω χρήσασθαι περὶ αὐτῆς· κάλλους γὰρ πλειῆστον μέρος μετέσχεν, ὃ σεμνότατον καὶ τιμιώτατον καὶ θειότατον τῶν ὄντων ἐστίν. Ῥάδιον δὲ γινῶναι τὴν δύναμιν αὐτοῦ· τῶν μὲν γὰρ ἀνδρείας ἢ σοφίας ἢ δικαιοσύνης μὴ μετεχόντων πολλὰ φανήσεται τιμώμενα μᾶλλον ἢ τούτων ἕκαστον, τῶν δὲ κάλλους ἀπεστερημένων οὐδὲν εὐρήσομεν ἀγαπώμενον ἀλλὰ πάντα καταφρονούμενα, πλὴν ὅσα ταύτης τῆς ἰδέας κεκοινωνήκε, καὶ τὴν ἀρετὴν διὰ τοῦτο μάλιστα εὐδοκимоῦσαν, ὅτι κάλλιστον τῶν ἐπιτηδευμάτων ἐστίν. Γνοίη δ' ἂν τις κάκειθεν ὅσον διαφέρει τῶν ὄντων, ἐξ ὧν αὐτοὶ διατιθέμεθα πρὸς ἕκαστον αὐτῶν. Τῶν μὲν γὰρ ἄλλων ὧν ἂν ἐν χρεῖα γενώμεθα, τυχεῖν μόνον βουλόμεθα, περαιτέρω δὲ περὶ αὐτῶν οὐδὲν τῆ ψυχῆ

προσπεπόνθαμεν· τῶν δὲ καλῶν ἔξως ἡμῖν ἐγγίγνεται, τοσοῦτῳ μείζω τοῦ βούλεσθαι ῥώμην ἔχων, ὅσῳ περὶ καὶ τὸ πρᾶγμα κρεῖττον ἐστίν. Καὶ τοῖς μὲν κατὰ σύνεσιν ἢ κατ' ἄλλο τι προέχουσι φθονοῦμεν, ἢν μὴ τῷ ποιεῖν ἡμᾶς εὖ καθ' ἐκάστην τὴν ἡμέραν προσαγάγωνται καὶ στέργειν σφᾶς αὐτοὺς ἀναγκάσωσι· τοῖς δὲ καλοῖς εὐθὺς ἰδόντες εὖνοι γιγνώμεθα, καὶ μόνους αὐτοὺς ὥσπερ τοὺς θεοὺς οὐκ ἀπαγορεύομεν θεραπεύοντες, ἀλλ' ἡδίων δουλεύομεν τοῖς τοιοῦτοις ἢ τῶν ἄλλων ἄρχομεν, πλείω χάριν ἔχοντες τοῖς πολλὰ προστάττουσιν ἢ τοῖς μηδὲν ἐπαγγέλλουσιν. Καὶ τοὺς μὲν ὑπ' ἄλλη τινὶ δυνάμει γιγνομένους λοιδοροῦμεν καὶ κόλακας ἀποκαλοῦμεν, τοὺς δὲ τῷ κάλλει λατρεύοντας φιλοκάλους καὶ φιλοπόνους εἶναι νομίζομεν. Τοσαύτη δ' εὐσεβεία καὶ προνοία χρώμεθα περὶ τὴν ἰδέαν τὴν τοιαύτην ὥστε καὶ τῶν ἐχόντων τὸ κάλλος τοὺς μὲν μισθαρνήσαντας καὶ κακῶς βουλευσαμένους περὶ τῆς αὐτῶν ἡλικίας μᾶλλον ἀτιμάζομεν ἢ τοὺς εἰς τὰ τῶν ἄλλων σώματ' ἐξαμαρτόντας· ὅσοι δ' ἂν τὴν αὐτῶν ὥραν διαφυλάξωσιν ἄβατον τοῖς πονηροῖς ὥσπερ ἱερὸν ποιήσαντες, τούτους εἰς τὸν ἐπίλοιπον χρόνον ὁμοίως τιμῶμεν ὥσπερ τοὺς ὅλην τὴν πόλιν ἀγαθόν τι ποιήσαντας.

La résolution qu'ils prirent était conforme à la raison ; et j'ai le droit, lorsque je parle d'Hélène, de me servir d'un langage si pompeux, car Hélène réunissait en elle la plupart des trésors dont la beauté se compose, et il n'est rien dans l'univers de plus auguste, de plus noble, de plus divin que la beauté. Il est facile de reconnaître sa puissance. Parmi les choses qui ne participent ni de la force, ni de la sagesse, ni de la justice, il en est un grand nombre qui sont plus honorées que chacune de ces vertus, tandis que, sans la beauté, nous ne trouvons rien qui nous charme, ou plutôt nous dédaignons tout ce qui n'est pas doué de ce précieux avantage, et la vertu est surtout admirée parce qu'elle est la beauté de l'âme. On peut apprécier à quel point la beauté l'emporte sur toutes les choses qui existent, par la disposition où nous sommes à l'égard de chacune d'elles. Pour tous les autres objets, dans le moment où nous en ressentons le besoin, nous cherchons à les obtenir ; au-delà, ils n'exercent aucune action sur notre âme : mais l'amour de ce qui est beau existe en nous, avec une force d'autant plus supérieure à notre volonté que ce qui en est l'objet le mérite davantage. Nous éprouvons de la jalousie à l'égard de ceux qui se distinguent par leur intelligence ou par quelque autre avantage, à moins que, nous attirant chaque jour par des bienfaits, ils ne nous forcent à les aimer ; tandis que ceux qui ont la beauté en partage nous inspirent au premier aspect un tel sentiment de bienveillance que pour eux seuls, de même que pour les dieux, nous ne nous lassons jamais du culte que nous leur rendons ; nous trouvons plus de douceur à leur obéir en esclaves qu'à commander aux autres

hommes ; et nous savons plus de gré à ceux qui multiplient leurs ordres qu'à ceux qui ne nous commandent rien. Nous poursuivons de nos injures, nous appelons vils flatteurs ceux qui subissent le joug d'un ascendant étranger, et nous considérons ceux qui se vouent au culte de la beauté comme des hommes distingués par l'intelligence et le bon goût. Nous entourons d'un tel respect, d'un soin si religieux, ce don de la divinité que, parmi les êtres qui en sont doués, nous vouons à l'infamie ceux qui, séduits par un vil intérêt ou entraînés par de funestes conseils, flétrissent la fleur de leur jeunesse, et nous les méprisons plus encore que les êtres dégradés qui outragent dans les autres le sentiment de la pudeur : tandis que ceux qui gardent leur innocence dans sa pureté, qui en font comme un sanctuaire impénétrable aux méchants, sont l'objet de nos respects, et sont honorés dans tout le cours de leur vie, comme les auteurs d'un bienfait qui se répand sur la société tout entière.

IV – Oraison funèbre

Thucydide, Guerre du Péloponnèse, II, 42-43, trad. J. Voilquin

Dans ce texte, Thucydide reconstitue l'oraison prononcée par l'homme d'État Périclès en l'honneur des soldats athéniens morts durant la première année de la guerre du Péloponnèse.

δι' ὃ δὴ καὶ ἐμήκυνα τὰ περὶ τῆς πόλεως, διδασκαλίαν τε ποιούμενος μὴ περὶ ἴσου ἡμῖν εἶναι τὸν ἀγῶνα καὶ οἷς τῶνδε μὴδὲν ὑπάρχει ὁμοίως, καὶ τὴν εὐλογίαν ἅμα ἐφ' οἷς νῦν λέγω φανεράν σημείους καθιστάς. καὶ εἴρηται αὐτῆς τὰ μέγιστα· ἃ γὰρ τὴν πόλιν ὕμνησα, αἱ τῶνδε καὶ τῶν τοιῶνδε ἀρεταὶ ἐκόσμησαν, καὶ οὐκ ἂν πολλοῖς τῶν Ἑλλήνων ἰσόρροπος ὥσπερ τῶνδε ὁ λόγος τῶν ἔργων φανεῖη. δοκεῖ δέ μοι δηλοῦν ἀνδρὸς ἀρετὴν πρώτη τε μηνύουσα καὶ τελευταία βεβαιούσα ἢ νῦν τῶνδε καταστροφή. καὶ γὰρ τοῖς τᾶλλα χεῖροσι δίκαιον τὴν ἐς τοὺς πολέμους ὑπὲρ τῆς πατρίδος ἀνδραγαθίαν προτίθεσθαι· ἀγαθῶ γὰρ κακὸν ἀφανίσαντες κοινῶς μᾶλλον ὠφέλησαν ἢ ἐκ τῶν ἰδίων ἔβλαψαν. τῶνδε δὲ οὔτε πλούτου τις τὴν ἔτι ἀπόλαυσιν προτιμήσας ἐμαλακίσθη οὔτε πενίας ἐλπίδι, ὡς κἂν ἔτι διαφυγῶν αὐτὴν πλουτήσειεν, ἀναβολὴν τοῦ δεινοῦ ἐποιήσατο· τὴν δὲ τῶν ἐναντίων τιμωρίαν ποθεινοτέραν αὐτῶν λαβόντες καὶ κινδύνων ἅμα τόνδε κάλλιστον νομίσαντες ἐβουλήθησαν μετ' αὐτοῦ τοὺς μὲν τιμωρεῖσθαι, τῶν δὲ ἐφίεσθαι, ἐλπίδι μὲν τὸ ἀφανὲς τοῦ κατορθώσειν ἐπιτρέψαντες, ἔργῳ δὲ περὶ τοῦ ἤδη ὀρωμένου σφίσιν αὐτοῖς ἀξιοῦντες πεποιθῆναι, καὶ ἐν αὐτῷ τῷ ἀμύνεσθαι καὶ παθεῖν μᾶλλον ἡγησάμενοι ἢ [τὸ] ἐνδόντες σώζεσθαι, τὸ μὲν αἰσχρὸν τοῦ λόγου

ἔφυγον, τὸ δ' ἔργον τῷ σώματι ὑπέμειναν καὶ δι' ἐλαχίστου καιροῦ τύχης ἅμα ἀκμῇ τῆς δόξης μᾶλλον ἢ τοῦ δέους ἀπηλλάγησαν. καὶ οἶδε μὲν προσηκόντως τῇ πόλει τοιοῖδε ἐγένοντο· τοὺς δὲ λοιποὺς χρῆ ἀσφαλεστέραν μὲν εὐχεσθαι, ἀτολμοτέραν δὲ μηδὲν ἀξιοῦν τὴν ἐς τοὺς πολεμίους διάνοιαν ἔχειν, σκοποῦντας μὴ λόγῳ μόνῳ τὴν ὠφελίαν, ἣν ἂν τις πρὸς οὐδὲν χειρὸν αὐτοὺς ὑμᾶς εἰδότας μηκύνει, λέγων ὅσα ἐν τῷ τοὺς πολεμίους ἀμύνεσθαι ἀγαθὰ ἔνεστιν, ἀλλὰ μᾶλλον τὴν τῆς πόλεως δύναμιν καθ' ἡμέραν ἔργῳ θεωμένους καὶ ἐραστὰς γιγνομένους αὐτῆς, καὶ ὅταν ὑμῖν μεγάλη δόξη εἶναι, ἐνθυμουμένους ὅτι τολμῶντες καὶ γινώσκοντες τὰ δέοντα καὶ ἐν τοῖς ἔργοις αἰσχυρόμενοι ἄνδρες αὐτὰ ἐκτίσαντο, καὶ ὅποτε καὶ πείρα του σφαλεῖεν, οὐκ οὖν καὶ τὴν πόλιν γε τῆς σφετέρας ἀρετῆς ἀξιοῦντες στερίσκειν, κάλλιστον δὲ ἔρανον αὐτῇ προἰέμενοι. κοινῇ γὰρ τὰ σώματα διδόντες ἰδίᾳ τὸν ἀγήρων ἔπαινον ἐλάμβανον καὶ τὸν τάφον ἐπισημώτατον, οὐκ ἐν ᾧ κεῖνται μᾶλλον, ἀλλ' ἐν ᾧ ἡ δόξα αὐτῶν παρὰ τῷ ἐντυχόντι αἰεὶ καὶ λόγου καὶ ἔργου καιρῷ αἰεὶ μνηστος καταλείπεται. ἀνδρῶν γὰρ ἐπιφανῶν πᾶσα γῆ τάφος, καὶ οὐ στηλῶν μόνον ἐν τῇ οἰκείᾳ σημαίνει ἐπιγραφή, ἀλλὰ καὶ ἐν τῇ μὴ προσηκούσῃ ἄγραφος μνήμη παρ' ἐκάστῳ τῆς γνώμης μᾶλλον ἢ τοῦ ἔργου ἐνδιδαιτᾶται. οὐς νῦν ὑμεῖς ζηλώσαντες καὶ τὸ εὐδαιμον τὸ ἐλεύθερον, τὸ δ' ἐλεύθερον τὸ εὐψυχον κρίναντες μὴ περιορᾶσθε τοὺς πολεμικοὺς κινδύνους. οὐ γὰρ οἱ κακοπραγοῦντες δικαιότερον ἀφειδοῖεν ἂν τοῦ βίου, οἷς ἐλπίς οὐκ ἔστιν ἀγαθοῦ, ἀλλ' οἷς ἡ ἐναντία μεταβολὴ ἐν τῷ ζῆν ἔτι κινδυνεύεται καὶ ἐν οἷς μάλιστα μεγάλα τὰ διαφέροντα, ἣν τι πταίσωσιν. ἀλγεινότερα γὰρ ἀνδρὶ γε φρόνημα ἔχοντι ἢ μετὰ τοῦ [ἐν τῷ] μαλακισθῆναι κάκωσις ἢ ὁ μετὰ ῥώμης καὶ κοινῆς ἐλπίδος ἅμα γιγνόμενος ἀναίσθητος θάνατος.

Je me suis étendu sur les mérites de notre cité, car je voulais vous montrer que la partie n'est pas égale entre nous et ceux qui ne jouissent d'aucun de ces avantages et étayer de preuves l'éloge des hommes qui font l'objet de ce discours. J'en ai fini avec la partie principale. La gloire de la république, qui m'a inspiré, éclate dans la valeur de ces soldats et de leurs pareils. Leurs actes sont à la hauteur de leur réputation. Il est peu de Grecs dont on en puisse dire autant. Rien ne fait mieux voir à mon avis la valeur d'un homme que cette fin, qui chez les jeunes gens signale et chez les vieillards confirme la valeur. En effet ceux qui par ailleurs ont montré des faiblesses méritent

qu'on mette en avant leur bravoure à la guerre ; car ils ont effacé le mal par le bien et leurs services publics ont largement compensé les torts de leur vie privée. Aucun d'eux ne s'est laissé amollir par la richesse au point d'en préférer les satisfactions à son devoir ; aucun d'eux par l'espoir d'échapper à la pauvreté et de s'enrichir n'a hésité devant le danger. Convaincus qu'il fallait préférer à ces biens le châtement de l'ennemi, regardant ce risque comme le plus beau, ils ont voulu en l'affrontant châtier l'ennemi et aspirer à ces honneurs. Si l'espérance les soutenait dans l'incertitude du succès, au moment d'agir et à la vue du danger, ils ne mettaient de confiance qu'en eux-mêmes. Ils ont mieux aimé chercher leur salut dans la défaite de l'ennemi et dans la mort même que dans un lâche abandon ; ainsi ils ont échappé au déshonneur et risqué leur vie. Par le hasard d'un instant, c'est au plus fort de la gloire et non de la peur qu'ils nous ont quittés. C'est ainsi qu'ils se sont montrés les dignes fils de la cité. Les survivants peuvent bien faire des vœux pour obtenir un sort meilleur, mais ils doivent se montrer tout aussi intrépides à l'égard de l'ennemi ; qu'ils ne se bornent pas à assurer leur salut par des paroles. Ce serait aussi s'attarder bien inutilement que d'énumérer, devant des gens parfaitement informés comme vous l'êtes, tous les biens attachés à la défense du pays. Mais plutôt ayez chaque jour sous les yeux la puissance de la cité ; servez-la avec passion et quand vous serez bien convaincus de sa grandeur, dites-vous que c'est pour avoir pratiqué l'audace, comme le sentiment du devoir et observé l'honneur dans leur conduite que ces guerriers la lui ont procurée. Quand ils échouaient, ils ne se croyaient pas en droit de priver la cité de leur valeur et c'est ainsi qu'ils lui ont sacrifié leur vertu comme la plus noble contribution. Faisant en commun le sacrifice de leur vie, ils ont acquis chacun pour sa part une gloire immortelle et obtenu la plus honorable sépulture. C'est moins celle où ils reposent maintenant que le souvenir immortel sans cesse renouvelé par les discours et les commémorations. Les hommes éminents ont la terre entière pour tombeau. Ce qui les signale à l'attention, ce n'est pas seulement dans leur patrie les inscriptions funéraires gravées sur la pierre ; même dans les pays les plus éloignés leur souvenir persiste, à défaut d'épithaphe, conservé dans la pensée et non dans les monuments. Enviez donc leur sort, dites-vous que la liberté se confond avec le bonheur et le courage avec la liberté et ne regardez pas avec dédain les périls de la guerre. Ce ne sont pas les malheureux, privés de l'espoir d'un sort meilleur, qui ont le plus de raisons de sacrifier leur vie, mais ceux qui de leur vivant risquent de passer d'une bonne à une mauvaise fortune et qui en cas d'échec verront leur sort complètement changé. Car pour un homme plein de fierté, l'amointrissement causé par la lâcheté est plus douloureux qu'une mort qu'on affronte avec courage, animé par l'espérance commune et qu'on ne sent même pas.

V – Harangue des troupes

Quintus de Smyrne, *Suite d'Homère*, XII, v. 219-242, trad. E. A. Berthault

Le cheval de Troie est prêt et Ulysse harangue les troupes avant la mise en place du plan.

υἱὸς Λαέρταο πύκα φρονέων φάτο μῦθον:

ὦ κλυτοὶ Ἀργείων σημάντορες ὀβριμόθυμοι,

νῦν μοι ἐελδομένω τεκμήρατε, οἵτινές ἐστε
 ἐκπάγλως κρατεροὶ καὶ ἀμύμονες· ἦ γὰρ ἰκάνει
 ἔργον ἀναγκαίης· ἀλλὰ μνησώμεθ' Ἄρηος,
 ἐς δ' ἵππον βαίνωμεν εὖξοον, ὄφρα κε τέκμωρ
 εὖρωμεν πολέμοιο δυσηχέος· ὥς γὰρ ἄμεινον
 ἔσσεται ἦν κε δόλω καὶ μήδεσιν ἀργαλέοισιν
 ἄστυ μέγ' ἐκπέρσωμεν, οὗ εἵνεκα δεῦρο μολόντες
 πάσχομεν ἄλγεα πολλὰ φίλης ἀπὸ τηλόθι γαίης.
 ἀλλ' ἄγε δῆ, μένος ἦῶ καὶ ἄλκιμον ἐν φρεσὶ θέντες
 καὶ γὰρ τις κατὰ δῆριν ἀνηρῆ ὑπ' ἀνάγκη
 θαρσῆσας ἀνὰ θυμὸν ἀμείνονα φῶτα κατέκτα
 χειρότερος γεγαῶς· μάλα γὰρ μέγα θυμὸν ἀέξει
 θάρσος, ὃ πέρ τε μάλιστα πέλει κλέος ἀνθ' ῥώποισιν.
 ἀλλ' ἄγ', ἀριστῆες μὲν εὖν λόχου ἐντύνεσθε·
 οἱ δ' ἄλλοι Τενέδοιο πρὸς ἱερόν ἄστυ μολόντες
 μιμνέμεν, εἰσόκεν ἄμμε ποτὶ πτόλιν εἰρύσσωσι
 δῆϊοι ἐλπόμενοι Τριτωνίδι δῶρον ἄγεσθαι.
 αἰζηῶν δέ τις ἐσθλός, ὃν οὐ σάφα Τρῶες ἴσασι,
 μιμνέτω ἄγχ' ἵπποιο σιδήρεον ἐνθέμενος κῆρ·
 240καὶ οἱ πάντα μέλοιτο μάλ' ἔμπεδον, ὅππός' ἔγωγε
 πρόσθ' ἐφάμην· καὶ μή τι περὶ φρεσὶν ἄλλο νοήσῃ,
 ὄφρα μὴ ἀμφαδὰ Τρῶσιν Ἀχαιῶν ἔργα πέληται.'

Parmi les Achéens belliqueux, le sage fils de Laerte dit ces mots :

« Nobles et courageux princes des Argiens, montrez, je vous en prie, que vous êtes forts et vaillants ; la nécessité nous presse. Rappelons tout notre courage, et montons dans ce cheval artistement fabriqué, pour mettre fin à cette guerre funeste. Par la ruse et par des moyens détournés, détruisons cette ville opulente ; c'est pour cela que nous sommes partis et que nous souffrons tant de maux loin de notre chère patrie. Mais il faut remplir nos esprits de courage et de force ; ne voyons-nous pas souvent, dans les combats funestes, un guerrier pressé par la nécessité prendre courage et, quoiqu'il ne soit pas brave, tuer un homme plus vaillant que lui ; car son âme est affermie par l'audace, qui vaut mieux que la force ? Princes, montons dans notre cachette ingénieuse ; les autres guerriers partiront pour la ville sacrée de Ténédos et y resteront jusqu'à ce que les ennemis nous aient conduits dans leur ville, croyant y faire entrer une offrande à Tritonis. Pendant ce temps, un guerrier, inconnu des Troyens, restera près du cheval ; son âme sera ferme comme le fer ; et il fera diligemment tout ce que j'ai dit, avec l'unique pensée de ne pas révéler aux Troyens nos projets. »

QUELQUES DISCOURS DANS LA LITTÉRATURE LATINE

I – Discours judiciaire

Cicéron, *Pour Sextus Roscius*, IL-L, 143-145, traduction François Hinard, Belles Lettres, 2009.

Dans la péroraison du Pro Roscio, Cicéron fait parler son client : il se résout à la privation de ses biens, puisque son père a été proscrit, mais il se défend de l'accusation de parricide dont l'accuse Chrysogonus, l'affranchi de Sylla.

Roscius horum nihil indignum putat, neminem accusat, nihil de suo patrimonio queritur. Putat homo imperitus morum, agricola et rusticus, ista omnia quae uos per Sullam gesta esse dicitis more, lege, iure gentium facta ; culpa liberatus et crimine nefario solutus cupit a uobis discedere ; 144 Si hac indigna suspicione careat, animo aequo se carere suis omnibus commodis dicit. Rogat oratque te, Chrysogone, si nihil de patris fortunis amplissimis in suam rem conuertit, si nulla in re te fraudauit, si tibi optima fide sua omnia concessit, adnumerauit, appendit, si uestitum quo ipse tectus erat anulumque e digito suum tibi tradidit, si ex omnibus rebus se ipsum nudum neque praeterea quicquam excepit, ut sibi per te liceat innocenti amicorum opibus uitam in egestate degere. L 145 Praedia mea tu possides, ego aliena misericordia uiuo ; concedo, et quod animus aequus est et quia necesse est. Mea domus tibi patet, mihi clausa est ; fero. Familia mea maxima tu uteris, ego seruum habeo nullum ; patior et ferendum puto. Quid uis amplius ? quid insequeris, quid oppugnas ? qua in re tuam uoluntatem laedi a me putas ? ubi tuis commodis officio ? quid tibi obsto ? Si spoliatorum causa uis hominem occidere, spoliasti ; quid quaeris amplius ? si inimicitiarum, quae sunt tibi inimicitiae cum eo cuius ante praedia possedisti quam ipsum cognosti ? si metus, ab eone aliquid metuis quem uides ipsum ab se tam atrocem iniuriam propulsare non posse ? sin, quod bona quae Rosci fuerunt tua facta sunt, idcirco hunc illius filium studes perdere, nonne ostendis id te uereri quod praeter ceteros tu metuere non debeas ne quando liberis proscriptorum bona patria reddantur ?

Roscius ne trouve rien à redire de ces indignités, n'accuse personne, n'émet aucune plainte sur son patrimoine. Il pense, en homme qui ne connaît pas les mœurs d'aujourd'hui, comme un agriculteur, un homme de la campagne, il pense que tout ce que vous dites avoir été fait par Sylla, a été fait conformément aux traditions, à la loi, au droit des gens ; il désire quitter votre tribunal innocenté de toute faute, lavé d'une accusation monstrueuse. 144 S'il est libéré de ce soupçon indigne, il dit que c'est en toute équanimité qu'il se verra privé de la jouissance de tous ses biens. Il te le demande et t'en prie, Chrysogonus, s'il est vrai qu'il n'a rien détourné à son profit de la fortune immense de son père, s'il ne t'a grugé sur rien, si, avec une parfaite bonne foi, il t'a tout livré, compté, pesé, s'il t'a donné le vêtement qui le couvrait et l'anneau d'or ôté de son doigt ; si, de tous ses biens, il n'a rien retenu que son propre corps, nu, alors,

laisse-le vivre comme un innocent le reste de son âge avec l'aide matérielle de ses amis dans la pauvreté.

L 145 Tu es en possession de mes propriétés, et moi je vis de la charité d'autrui ; je l'accepte, et parce que mon cœur est paisible et parce qu'il le faut. Ma demeure t'est ouverte, mais elle m'est fermée, je le supporte. Tu profites de ma domesticité, qui est très importante, et moi je n'ai pas le moindre esclave : je l'endure et considère que je dois le supporter. Que veux-tu de plus ? Quel est l'objet de ta poursuite, de ton agression ? En quoi penses-tu que je contrarie tes désirs ? Par où est-ce que je gêne tes intérêts ? En quoi suis-je un obstacle pour toi ? Si c'est pour ses dépouilles que tu veux tuer un homme, tu l'as déjà dépouillé, alors, que veux-tu de plus ? Si c'est pour des raisons d'inimitié, quelle inimitié as-tu à l'égard d'un homme dont tu as pris possession des biens avant même de le connaître ? Si c'est par crainte, as-tu quelque chose à craindre d'un homme dont tu vois bien qu'il est incapable de se préserver lui-même d'une injustice aussi épouvantable ? Mais si c'est parce que les biens de Roscius sont devenus les tiens, et que, pour cette raison, tu t'appliques à causer la perte de son fils ici présent, tu montres, ne le vois-tu pas, que tu redoutes ce que tu devrais être le dernier à craindre, qu'un jour les biens des proscrits ne reviennent à leurs descendants.

II – Discours politique

Cicéron, *Philippiques*, IV, 11-12, traduction A. Boulanger et P. Wuilleumier, CUF, 2002.

La quatrième Philippique est prononcée devant le peuple le 20 décembre 44 av. J.-C. De même que Démosthène alertait les Athéniens contre le danger représenté par Philippe de Macédoine, Cicéron présente Antoine comme une menace pour l'État, une bête fauve à abattre au plus vite.

Non est uobis, Quirites, cum eo hoste certamen, cum quo aliqua pacis condicio esse possit. Neque enim ille seruitutem uestram ut antea, sed iam iratus sanguinem concupiuit. Nullus ei ludus uidetur esse iucundior quam cruor, quam caedes, quam ante oculos trucidatio ciuium. 12 Non est uobis res, Quirites, cum scelerato homine ac nefario, sed cum immani taetraque belua, quae quoniam in foueam incidit, obruatur. Si enim illinc emerserit, nullius supplicii crudelitas erit recusanda. Sed tenetur, premitur, urguetur nunc iis copiis, quas (iam) habemus, mox iis, quas paucis diebus noui consules comparabunt. Incumbite in causam, Quirites, ut facitis. Numquam maior consensus uester in ulla causa fuit, numquam tam uehementer cum senatu consociati fuistis. Nec mirum ; agitur enim, non qua condicione uicturi, sed uicturine simus an cum supplicio ignominiaque perituri.

Non, Quirites, l'ennemi que vous avez à combattre n'est pas de ceux avec qui il soit possible de conclure la paix. Ce n'est plus, comme autrefois, votre asservissement qu'il désire ; désormais, dans sa fureur, c'est de votre sang qu'il est altéré. Aucun divertissement n'a pour lui plus de charme que le carnage, que le meurtre, que le massacre des citoyens sous ses yeux. Vous n'avez pas affaire, Quirites, à un homme criminel et scélérat, mais à une bête monstrueuse et répugnante. Puisqu'elle est tombée

dans le piège, il faut l'écraser, car si elle en sort, il n'est pas de supplice que sa cruauté vous épargnera. Mais on la tient, on la presse, on la serre de près aujourd'hui avec les troupes que nous possédons déjà et bientôt avec celles que les nouveaux consuls vont lever dans peu de jours. Appliquez-vous à cette affaire, Quirites, comme vous le faites aujourd'hui. Jamais votre accord n'a été plus complet dans aucune affaire ; jamais vous n'avez été si étroitement unis avec le Sénat. Rien d'étonnant à cela : il ne s'agit pas, en effet, de savoir à quelles conditions nous conserverons la vie, mais si nous la conserverons ou si nous devons périr dans les supplices et la honte.

III – Panégyriques

Sénèque, *Apocoloquintose*, traduction Itinera Electronica

L'Apocoloquintose est le récit bouffon des déboires post mortem de l'empereur Claude, élevé non au rang de dieu – ce serait là banale apothéose – mais à celui de courge ou de citrouille.

Quid actum sit in caelo ante diem III idus Octobris anno novo, initio saeculi felicissimi, volo memoriae tradere. Nihil nec offensae nec gratiae dabitur. Haec ita vera si quis quaesiverit unde sciam, primum, si noluero, non respondebo. Quis coactus est? Ego scio me liberum factum, ex quo suum diem obiit ille, qui verum proverbium fecerat, aut regem aut fatuum nasci oportere. Si libuerit respondere, dicam quod mihi in buccam venerit. Quis unquam ab historico iuratores exegit? Tamen si necesse fuerit auctorem producere, quaerito ab eo qui Drusillam euntem in caelum vidit: idem Claudium vidisse se dicet iter facientem "non passibus aequis." Velit nolit, necesse est illi omnia videre, quae in caelo aguntur: Appiae viae curator est, qua scis et divum Augustum et Tiberium Caesarem ad deos isse. Hunc si interrogaveris, soli narrabit: coram pluribus nunquam verbum faciet. Nam ex quo in senatu iuravit se Drusillam vidisse caelum ascendentem et illi pro tam bono nuntio nemo credidit, quod viderit, verbis conceptis affirmavit se non indicaturum, etiam si in medio foro hominem occisum vidisset. Ab hoc ego quae tum audivi, certa clara afferro, ita illum salvum et felicem habeam.

Que s'est-il passé dans le ciel, le troisième jour avant les Ides d'octobre, sous les consuls Asinius Marcellus et Acilius Aviola, en l'année d'avènement, à l'aurore du plus fortuné des siècles ? Voilà ce que je veux transmettre à la mémoire des hommes. Je ne sacrifierai ni à la haine ni à la reconnaissance. Je dirai la pure vérité : si on me demande d'où je la tiens, je puis d'abord, si je veux, ne pas répondre. Qui m'y forcerait ? Ne sais-je pas que je suis libre à dater du jour où trépassa celui qui avait justifié le proverbe : *Il faut naître ou monarque ou fou* ? S'il me plaît de répondre, je dirai ce qui me vient sur les lèvres. A-t-on jamais exigé d'un historien des cautions sous serment ? Toutefois, s'il est nécessaire de produire mon garant, demandez à l'homme qui a vu Drusilla en route pour l'Olympe : le même vous dira qu'il a vu Claude y monter aussi d'un pas fort inégal. Bon gré, mal gré, mon témoin doit voir tout ce qui se fait là-haut. Il est

inspecteur de la voie Appia, par où vous savez que le divin Auguste et Tibère César sont allés chez les dieux. Questionnez-le, seul à seul il vous contera la chose ; devant plusieurs, jamais il n'en sonnera mot. Car depuis qu'en plein sénat il a juré avoir vu Drusilla faire son ascension, et que pour prix d'une si bonne nouvelle, nul n'a voulu le croire, lui témoin oculaire, il a solennellement protesté qu'il ne révélerait plus rien, eût-il vu même en plein forum un homme assassiné. C'est de lui que j'ai su tous les faits, certains, clairs comme le jour : je vous les livre, et sur ce, lui souhaite santé et prospérité.

Pline, Panégyrique de Trajan, XVC, Traduction Itinera Electronica

Prononcé devant l'Empereur, ce panégyrique maintes fois remanié par Pline selon les conventions d'un genre dont il est l'unique témoignage pour la période, illustre la conciliation entre rhétorique et politique.

Vobis, Patres Conscripti, quantum debeam, publicis etiam monumentis continetur. Vos mihi in tribunatu quietis, in praetura modestiae; uos in istis officiis etiam, quae e studiis nostris circa tuendos socios iniunxeratis, cuncti constantiae antiquissimum testimonium perhibuistis. Vos proxime destinationem consulatus mei his acclamationibus approbauistis, ut intelligam, etiam atque etiam enitendum mihi, ut hunc consensum uestrum complectar, et teneam, et in dies augeam. Etenim memini, tunc uerissime iudicari, meruerit quis honorem, nec ne, quum adeptus est. Vos modo fauete huic proposito, et credite, si cursu quodam prouectus ab illo insidiosissimo principe, antequam profiteretur odium bonorum, postquam professus est, substiti; quum uiderem, quae ad honores compendia paterent, longius iter malui; si malis temporibus inter moestos et pauentes, bonis inter securos gaudentesque numeror; si denique in tantum diligo optimum principem, in quantum inuisus pessimo fui. Ego reuerentiae uestrae sic semper inseruiam, non ut me consulem, et mox consularem, sed ut candidatum consulatus putem.

Quant à vous, pères conscrits, vos titres à ma reconnaissance sont consignés jusque dans les actes publics. Vous avez tous rendu témoignage à la paix de mon tribunat, à l'équité de ma préture ; et, chaque fois que vous m'avez enjoint de consacrer les fruits de mes études à la défense des alliés, j'ai reçu de vous le plus précieux des éloges, celui de la fermeté. Dernièrement encore vous avez ratifié le choix qui m'a désigné consul, avec de telles acclamations, que j'éprouve le besoin de faire sans cesse de nouveaux efforts pour justifier votre estime, pour la conserver, pour l'accroître de jour en jour; car je sais que l'on ne connaît jamais mieux si un honneur fut mérité, que lorsqu'il est obtenu. Vous, pères conscrits, recevez avec faveur, avec confiance, l'engagement que je prends. S'il est vrai que, soutenu dans un premier essor par le plus insidieux des princes, avant qu'il affichât la haine des gens de bien, je me suis arrêté aussitôt que cette haine s'est déclarée; si, tout en voyant quelle était pour arriver aux honneurs la

voie la plus courte, j'ai préféré le chemin le plus long; si, après avoir été compté, dans des temps malheureux, parmi ceux qui gémissaient et tremblaient, je le suis, dans des jours meilleurs, parmi les coeurs satisfaits et tranquilles ; si enfin j'aime un excellent prince autant que je fus haï d'un tyran détestable : oui, je professerai toujours pour votre dignité une aussi grande vénération que si, au lieu d'être consul et bientôt consulaire, je briguais encore vos suffrages pour le consulat.

Eumène d'Autun, *Panegyrique de Constantin*, Traduction Itinera Electronica

Ce discours fut prononcé à Trêves, probablement le 25 juillet 311, devant l'empereur Constantin entouré de sa cour, à l'occasion de ses quinquennalia. Ces cérémonies revêtaient une importance particulière aux yeux de Constantin, car à cette date, il se trouvait dans l'obligation d'asseoir son pouvoir et de rassembler ses forces avant l'affrontement final contre son rival de Rome, Maxence. Il s'agit d'un discours de remerciement public (publica gratulatio), prononcé par un orateur mandaté par les membres du conseil de sa cité. Le rhéteur remercie l'empereur d'avoir concédé une remise de l'arriéré d'impôts et d'avoir accordé un important privilège fiscal afin de soutenir la cité exsangue financièrement.

Di immortales, quisnam ille tum nobis illuxit dies (iam enim ad praedicanda remedia numinis tui ordine suo pervenit oratio), cum tu, quod primum nobis signum salutis fuit, portas istius urbis intrasti, quae te habitu illo in sinum reducto et procurrentibus utrimque turribus amplexu quodam videbantur accipere.

O dieux immortels – et voici que mon discours arrive dans son déroulement à l'éloge des remèdes apportés par ton esprit divin – quel est donc ce jour qui se mit à briller pour nous quand toi, ce qui fut pour nous un premier signe de salut, tu as franchi les portes de cette ville, portes qui, par leur forme concave, semblaient t'accueillir en leur sein et dont les tours qui les flanquent semblaient s'élancer vers toi, comme pour une étreinte !

Claudien, *Panegyrique en l'honneur de Probinus et d'Olybrius*

Le Panegyrique est prononcé à Rome, en 395, en l'honneur du consulat des deux illustres frères de la gens des Anicii, Probinus et Olybrius.

Quem prius adgrediar? Veteris quis facta Probini
nesciat aut nimias laudes ignoret Olybri?
Vivit adhuc conpletque vagis sermonibus aures
gloria fusa Probi, quam non ventura silebunt
lustra nec ignotam rapiet sub nube vetustas.
Illum fama vehit trans aequora transque remotas
Tethyos ambages Atlanteosque recessus.
Audiit et gelido si quem Maeotica pascit

sub Iove vel calido si quis coniunctus in axe
nascentem te, Nile, bibit. Virtutibus ille
Fortunam domuit numquamque levantibus alte
intumuit rebus; sed mens circumflua luxu
noverat intactum vitio servare rigorem.
Hic non divitias nigrantibus abdidit antris
nec tenebris damnavit opes; sed largior imbre
sueverat innumeras hominum ditare catervas.
Quippe velut denso currentia munera nimbo
cernere semper erat, populis undare penates
adsiduis, intrare inopes, remeare beatos.

Qui d'entre eux chanterai-je en premier ? Qui ignore les hauts-faits de Probinus l'Ancien ou qui peut méconnaître les hautes vertus d'Olybrius ? Elle vit encore la gloire de Probus, elle s'est répandue et emplit de son bruit les oreilles, gloire que les siècles ne parviendront pas à faire taire, que la vieillesse ne recouvrera pas de sa nuée d'oubli. Son nom, la renommée le transporte par-delà les mers et leurs rivages écartés de Thétys, par-delà l'Atlas et ses solitudes. Il l'a également entendue celui qui habite le Méotide glacé, sous Jupiter, ou qui, rapproché de la zone torride, boit aux sources où tu nais, ô Nil, elle l'apprend aux peuples, s'il en est, que nourrissent au milieu des frimas les marais Méotides, ou qui, rapprochés de la zone brûlante, boivent à leur source les eaux du Nil. Il a, par ses vertus, enchaîné la Fortune ; le souffle de la prospérité n'a jamais enflé son âme : que dis-je ? Entourée d'un torrent de délices, son âme savait opposer à la mollesse une inaltérable austérité. Loin de cacher ses richesses dans les entrailles de la terre, et de condamner ses trésors aux ténèbres, plus prodigue que la nue féconde, il aimait à les verser sur des troupes innombrables d'infortunés : on voyait chaque jour ses bienfaits s'épancher, comme une pluie abondante.

IV – Prières

Tite-Live, *Histoire Romaine*, VIII, Traduction : M. Corpet et E. Pessoneaux, *Histoire romaine de Tite-Live*, t. II, Paris, Garnier, 1904.

Le consul Publius Decius a appris, suite à un songe, que la bataille ne serait gagnée qu'en échange de la mort du chef de l'aile défaillante. Decius adresse alors une prière (deuotio) aux dieux.

In hac trepidatione Decius consul M. Valerium magna uoce inclamat. « deorum, inquit, ope, M. Valeri, opus est; agedum, pontifex publicus populi Romani, praei uerba quibus me pro legionibus deuoueam. » Pontifex eum togam praetextam sumere iussit et uelato capite, manu subter togam ad mentum exserta, super telum subiectum pedibus stantem sic dicere: « Iane, Iuppiter, Mars pater, Quirine, Bellona, Lares, Diui Nouensiles, Di Indigetes, Diui, quorum est potestas nostrorum hostiumque, Dique Manes, uos precor ueneror, ueniam peto feroque, uti populo Romano Quiritium uim

uictoriam prosperetis hostesque populi Romani Quiritium terrore formidine morteque adficiatis. Sicut uerbis nuncupauit, ita pro re publica populi romani Quiritium, exercitu, legionibus, auxiliis populi Romani Quiritium, legiones auxiliaque hostium mecum Deis Manibus Tellurique deuoueo »

Dans ce trouble, le consul Décimus appelle à haute voix M. Valérius : « Il nous faut ici l'aide des dieux, Valérius. Allons, pontife suprême du peuple romain, dicte-moi les paroles dont je dois me servir en me dévouant pour les légions. » Le pontife lui ordonna de prendre la toge prétexte, et, la tête voilée, une main ramenée sous la toge jusqu'au menton, debout et les pieds sur un javelot, de dire : « Janus, Jupiter, Mars père, Quirinus, Bellone, Lares, dieux Novensiles, dieux Indigètes, dieux qui avez pouvoir sur nous et l'ennemi, dieux Mânes, je vous prie, vous supplie, vous demande en grâce, et j'y compte, d'accorder heureusement au peuple romain des Quirites force et victoire, et de frapper les ennemis du peuple romain des Quirites de terreur, d'épouvante et de mort. Ainsi que je le déclare par ces paroles, oui, pour la république des Quirites, pour l'armée, les légions, les auxiliaires du peuple romain des Quirites, je me dévoue, et avec moi les légions et les auxiliaires de l'ennemi aux dieux Mânes et à la Terre.

Horace, *Carmen Saeculare*, Traduction D. Carlès, site Fons Bandusiae

Le Carmen Saeculare pour lequel nous avons la certitude qu'il y ait eu performance a été produit le troisième jour des Ludi Saeculares de 17 av. J.-C., à la fois la conclusion et le point d'orgue de toute la célébration en l'honneur d'Auguste.

Phoebe siluarumque potens Diana,
Lucidum caeli decus, o colendi
Semper et culti, date quae precamur
Tempore sacro,

Quo Sibyllini monuere uersus
Virgines lectas puerosque castos
Dis, quibus septem placuere colles,
Dicere carmen.

Alme Sol, curru nitido, diem qui
Promis et celas aliusque et idem
Nascaris, possis nihil urbe Roma
Visere maius.

Rite maturos aperire partus
Lenis, Ilithyia, tuere matres,
Siue tu Lucina probas uocari
Seu Genitalis :

Diua, producas subolem patrumque
Prosperes decreta super iugandis
Feminis prolisque nouae feraci
 Lege marita,

Certus undenos deciens per annos
Orbis ut cantus referatque ludos
Ter die claro totiensque grata
 Nocte frequentis

Phébus et, souveraine des forêts, Diane,
clair ornement du ciel, ô vous adorables,
toujours adorés, exaucez nos prières
dans le temps sacré

prescrit par les versets sibyllins afin que
jeunes filles choisies et purs garçonnets
pour les dieux à qui ont plu les sept collines,
redisent un chant.

Alme Soleil au char brillant, qui le jour
produis et cèles, et toujours autre et même
renais, puisses-tu ne rien voir qui la ville
de Rome surpasse.

Bonne, tu ouvres à terme le passage en
douceur, Ilithyie : protège les mères,
soit qu'on te nomme Lucine, tu l'acceptes,
soit Génitalis,

déesse, éclos nos bourgeons, et fais des Pères
prospérer les décrets sur l'union avec
nos femmes et, fertile pour de nouveaux fruits,
la loi du mariage,

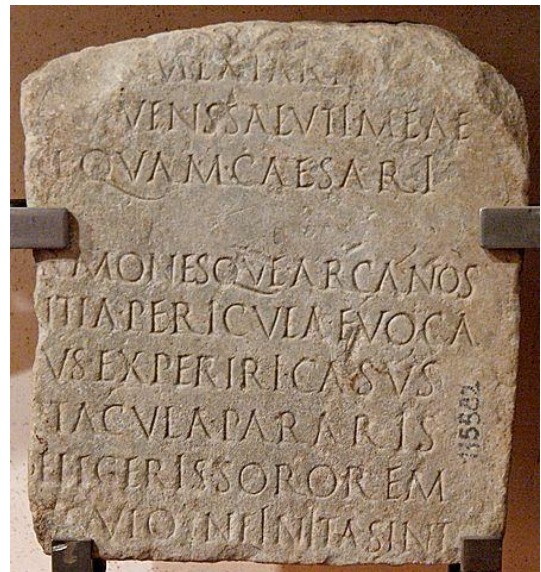
pour que précisément dans dix fois onze ans
le cycle ramène les chants et les jeux,
trois beaux jours, autant de nuits bienvenues, à
un peuple innombrable.

V – Oraison funèbre

Éloge funèbre de Turia (Epigraphik-Datenbank Clauss/Slaby pour le texte latin ; traduction française publiée sur le site droitromain.univ-grenoble-alpes.fr ; wikimedia commons pour l'image).

La Laudatio Turiae est une inscription funéraire de la fin du Ier siècle avant J.-C., exceptionnellement longue, restituant l'éloge funèbre de la défunte Turia par son mari. La stèle est conservée au musée des Thermes de Dioclétien à Rome.

[...] rara sunt tam diuturna matrimonia finita morte non divertio in[terrupta contigit] / nobis ut ad annum XXXXI sine offensa perduceretur utinam vetust[ra coniunctio habu]isset mutationem vice m[e]a qua iustius erat cedere fato maiorem / domestica bona pudici[t]iae o[mn]ib[us] sequi comitatis facilitatis lanificii stud[ium religionis] / sine superstitione o[r]natus non conspicendi cultus modici cur [memorem cur dicam de cari]tate familiae pietate [cum aequae matrem meam ac tuos parentes col]ueris non alia mente / illi quam tuis curaveris cetera innumerabilia habueris commun[ia cum omnibus] / matronis dignam f[am]mam colentibus propria sunt tua quae vindico ac [paucae uxores in] / similia inciderunt ut talia paterentur et praestarent quae rara ut essent [propitia] / fortuna cavet / omne tu[um] patrimonium acceptum ab parentibus communi diligentia cons[ervavimus] / neque enim erat acquirendi tibi cura quod totum mihi tradisti officia [ita par]titi sumus ut ego tu[um] tuae fortunae gererem ut meae custodiam sust[ineres] multa [...] quid ego nunc interiora [no]stra et recondita consilia s[er]monesque **arcanos** / eruam ut repentinis nu[n]t[is] ad praesentia et i[n]m[en]sura **pericula** **evoca**tus tuis consiliis cons[er]vatus sim ut neque audac[i]us **experiri casus** / temere passa sis et mod[es]tiora cogitanti fida receptacula **pararis** / [...] pacato orbe terrarum res[titu]ta re publica quieta deinde n[obis] et felicia / tempora contingerunt fue[r]unt optati liberi quos aliqua[m]diu sors nobis invi[derat] si fortuna procede[re] e[ss]et passa sollemnis inservie[ns] quid utrique no[]strum defuit [...] utinam patiente utriusqu[e] a[etate] procedere coniugium [potuisset] donec e[ss]et lato me maiore quod iu[sti]us erat suprema mihi praesta[re] ego enim super[stite] te excederem orbitat[e] f[ilia] mihi su[bs]tituta / praecurreris fato delegast[i] mihi luctum desiderio tui nec libe[ros] futuros me mise[r]um reliquisti flectam ego quoque sensus meos ad iudicia tu[a] / omnia tua cogitata praescr[ipta] cedant laudibus tuis ut sint mi[hi] solacia ne nimis / desiderem quod inmort[ali]tati ad memoriam consecrat[um] est / [...] te di Manes tui ut quietam pat[er]antur atque ita tueantur opto



Ils sont rares de nos jours les mariages d'une aussi longue durée que le nôtre, dont la mort seule a terminé le cours, et qui n'ont point été dissous par le divorce ! Nous avons prolongé notre union jusqu'à sa quarante et unième année, sans le moindre nuage entre nous. Plût aux dieux que mon destin eût seul mis fin à ce bonheur, consacré par le temps, et qu'il était plus juste de voir cesser par la mort du plus âgé que par la tienne ! Rappellerai-je les dons précieux de tes qualités privées ? Ta pudeur, ta déférence, ta douceur, ta facilité de caractère, l'assiduité de ton travail, ta religion éclairée, ton élégance sans prétention, la modération de toutes tes habitudes ? Ai-je besoin de parler de ton attachement à tes proches, de ton affection pour ta famille, de ton respect pour ma mère, que tu honorais comme la tienne même, du soin que tu as pris de sa tombe, à l'égal de ce que tu as fait pour tes père et mère, et des autres innombrables vertus qui te sont communes avec les dames romaines les plus soigneuses de leur réputation ? Je ne veux louer ici et revendiquer pour toi que les qualités qui te sont propres, celles dont nul autre que moi n'a trouvé de pareilles, ou, si l'on en vit autre part, dont le sort a ménagé rarement la rencontre aux mortels. Nous avons conservé avec une commune prudence tout le patrimoine que tu tenais de tes pères. Me l'ayant remis tout entier, tu n'avais aucun souci d'en augmenter la valeur ; mais nous avons partagé la gestion de notre fortune : je m'étais réservé de protéger la tienne et tu gardais celle de ton époux. [...] Évoquerai-je ici le souvenir de nos tourments intérieurs et de nos secrètes tribulations ? Dirai-je comment j'ai maintes fois échappé à des périls imminents, grâce à des avis parvenus par tes soins ? Combien souvent tu m'as courageusement sauvé d'une témérité, ou préparé des asiles plus tard dans ma détresse ? [...] La paix de l'univers étant assurée, et la République rétablie, des jours paisibles et fortunés se levèrent pour nous. Nous désirions avoir des enfants que le sort nous avait refusés jusqu'alors. Si la fortune nous avait souri sur ce point, que nous eût-il manqué ? [...] Plût aux dieux que, restant unis, nous eussions avancé dans la vie jusqu'à ce que moi, le plus vieux, je fusse arrivé au terme de mes jours, soutenu par tes soins et mourant dans tes bras, après m'être substitué une fille adoptive qui m'eût remplacé auprès de toi. Mais tu m'as précédé dans la tombe, me laissant la douleur, le deuil, les regrets, et le triste sort de vivre seul. J'accommoderai mon existence selon tes intentions et j'adopterai celle que tu préparais à cette destinée. A toutes tes pensées je veux me conformer : mais, pour aujourd'hui, laisse-moi dire tes louanges qui seront la preuve de mes regrets et le témoignage de tes droits à une mémoire immortelle. [...] Que les dieux, que tes mânes assurent et protègent ton repos !